

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HOERDT

1 rue de la Tour
67720 HOERDT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SEANCE DU 31 MARS 2025 A 18 H 30

Date de la convocation : 17 mars 2025 – transmise par voie électronique

Membres présents : 11

Membres excusés : 6

Membres absents : 0

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

Membres présents :

Pour le Conseil Municipal :

Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,

Mesdames Sylvia ECKERT, Christiane WOLFHUGEL, Mélanie LALLEMAND, Christiane SAEMANN.

Monsieur Mathieu TAESCH.

Pour les personnes extérieures :

Mesdames Béatrice DERLAND, Andrée FRITZ, Catherine MISCHLER.

Monsieur Antoine JUND.

Membres absents excusés :

Mesdames Caroline MAECHLING, Caroline OFFERLE, Christine KLEINMANN, Martine PIRON, Sarah ERNEWEIN.

Monsieur Charles BRANDT.

Secrétaire de séance : Madame Catherine MISCHLER

1. Ouverture de séance : approbation du procès-verbal du 17 février 2025 et désignation du secrétaire de séance,
2. Reprise d'une partie de l'excédent d'investissement résultant de la dotation complémentaire en section de fonctionnement,
3. Budget primitif 2025,
4. Convention avec le CCAS de Bischwiller (Epicerie sociale),
5. Sortie du 9 septembre 2025,
6. Point divers.

Publication sous 8 jours – affichage et publication sur le site internet réalisés le : 09/04/25

Monsieur le Président, Denis RIEDINGER, souhaite la bienvenue à l'assemblée et déclare la séance ouverte à 18h30.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président ouvre la séance et demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 17 février 2025 qui a été transmis en son temps.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président poursuit en demandant aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 17 mars 2025.

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Madame Catherine MISCHLER est nommée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. REPRISE D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT RESULTANT DE LA DOTATION COMPLEMENTAIRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

En application de l'article L2311-6 du CGCT, deux affectations résultant d'une dotation complémentaire au compte 1068 ont été votées :

- Par délibération du conseil d'administration du 28 mars 2012 l'affectation au compte 1068 de 804,04 €
- Par délibération du conseil d'administration du 26 février 2013 l'affectation au compte 1068 de 3 000,00 €

L'article D2311-14 précise que l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R. 2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement.

Considérant que le CCAS remplit les conditions citées ci-dessus, Monsieur le Président souhaite procéder en 2025, à la reprise de la somme de 3 804,04 € du compte 1068 en section d'investissement au compte 777 en section de fonctionnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU les articles L2311-6 et D2311-14 du CGCT,

CONSIDERANT que le CCAS est en nomenclature M57,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le virement entre la section d'investissement du compte 1068 et la section de fonctionnement au compte 777 d'un montant de 3 804,04 €.

Adopté à l'unanimité.

3. BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 99 167,42 €
Dépenses et recettes d'investissement : 23 825,57 €

Le budget primitif 2025 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 99 167,42 €
Recettes 99 167,42 €

Section d'investissement

Dépenses 23 825,57 €
Recettes 23 825,57 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	99 167,42 €	99 167,42 €
Section d'investissement	23 825,57 €	23 825,57 €
TOTAL	122 992,99 €	122 992,99 €

Adopté à l'unanimité.

4. CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BISCHWILLER

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la conclusion de la convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Bischwiller concernant la fourniture de colis alimentaires par l'épicerie sociale pour les habitants de Hoerd.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion de la convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Bischwiller, le montant du panier pour l'année 2025 devra nous être communiqué le plus rapidement possible,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

5. SORTIE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Après discussion, les membres du CCAS de Hoerdtd ont décidé que la sortie de septembre aura lieu le mardi 9 septembre 2025 pour les personnes de plus de 70 ans avec leur conjoint.

Le voyage se fera en bus avec repas du midi compris et visite au « Dorotheenhütte » Glashütte à WOLFACH (Allemagne).

Le CCAS prend en charge l'intégralité des frais à l'exception des boissons du repas de midi.

Adopté à l'unanimité.

6. POINTS DIVERS

- Présentation du groupe « Formation Happy Dance » ensemble de musiciens et de danseurs pour la fête de Noël le 14 décembre 2025.
Demander le tarif pour une prestation en 2025 et la durée des tableaux, selon la durée choisir 3 ou 4 tableaux.
- Prochaine guinguette organisée par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn : dimanche 6 avril de 14h à 18h à Kurtzenhouse.
- Madame Christiane WOLFHUGEL informe les membres du CCAS de l'organisation des assises nationales du bien vieillir du 11 au 13 juin 2025 au PMC de Strasbourg.
Inscription en ligne sur le site idealco.fr.

Fin de séance à 19h30

La secrétaire de séance,
Catherine MISCHLER



Le Président,
Denis RIEDINGER

